



## COVID-19, GESTION DES DÉCHETS EN VALLÉES DES GAVES

### RÉOUVERTURE PARTIELLE DES DÉCHÈTERIES D'ARGELÈS-GAZOST, VIELLA & CAUTERETS AUX PROFESSIONNELS

Ne pouvant pas connaître la date de fin du confinement et sachant que les professionnels sont pour la plupart financièrement contraints de continuer à travailler, il a été décidé, en plus de la déchetterie d'Argelès-Gazost ouverte partiellement depuis deux semaines, de rouvrir à compter de la semaine du 27 avril les déchèteries de Cauterets et de Viella, uniquement pour les professionnels et pour les communes (déchets verts seulement) et selon des modalités particulières, à respecter scrupuleusement :

**Argelès-Gazost** : ouverture les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Cauterets** : ouverture le lundi après-midi de 14h00 à 18h00

**Viella** : le mardi matin de 8h00 à 12h00 et le jeudi après-midi de 14h00 à 18h00

### MODALITÉS & CONSIGNES À RESPECTER

Un seul passage par jour. Ne sont autorisés que les professionnels dont le siège social se situe sur le territoire des Vallées des Gaves, ainsi que les professionnels extérieurs si le chantier générateur de déchets se situe sur le territoire de la CCPVG.

Pour pouvoir bénéficier du service public de la déchèterie, il est nécessaire de prendre un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance en téléphonant le matin de 9h à 12h, du lundi au jeudi, au 06 71 43 07 87.

Lors de la prise de rendez-vous, les éléments suivants doivent être communiqués : le nom de l'entreprise, le nom du chauffeur, la plaque d'immatriculation du véhicule, la nature et le volume des déchets apportés, le numéro de SIRET. Un extrait de KBis doit être fourni aux agents le jour du rendez-vous. Le jour et l'horaire de passage sont communiqués en suivant.

Un agent est chargé d'ouvrir le portail, de vérifier l'identité du professionnel, le volume et la nature des déchets apportés et de remplir le bon de dépôt permettant la facturation. Si les éléments communiqués lors de la prise de rendez-vous ne sont pas respectés, si l'horaire prévu n'est pas respecté, si les déchets ne sont pas triés, l'accès à la déchèterie est refusé et un nouveau rendez-vous doit être pris.

Un seul véhicule (avec 2 personnes maximum) à la fois est autorisé à décharger ; il ne peut entrer dans l'enceinte de la déchèterie que lorsque le véhicule précédent a quitté les lieux.

Un autre agent est présent au sein de la déchèterie pour diriger les usagers vers les bennes adéquates. Aucune assistance au déchargement n'est assurée pour respecter les règles de distanciation sociale.

Déchets et volumes maximums cumulés acceptés :

- tout-venant : 2 m<sup>3</sup> (tarif: à 36€/m<sup>3</sup>)
- bois : 2 m<sup>3</sup> (tarif: 16,50€/m<sup>3</sup>)



- cartons : 2 m3 (gratuit)
- gravats :1 m3 (tarif: 15€/m3)
- déchets verts : 6 m3 (tarif: 9,80€/m3)
- métaux : 2 m3 (gratuit)
- déchets toxiques (DDS) à 1€/kg

**Pas de possibilité pour les déchets de type DEE (appareils électrique et électroniques).** Le prestataire de collecte n'assure pas les enlèvements.

Ces modalités d'ouverture des déchetteries aux professionnels durant la période de confinement sont susceptibles d'évoluer dans le cas où les gardiens seraient amenés à remplacer les agents de collecte, ou encore en cas de fermeture des filières de traitement des déchets.

Seul le strict respect de ces consignes permettra de donner satisfaction au plus grand nombre. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

